



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2018

Présents : Ph. PERRON, C. LATTAT, A. MARCUCCILLI, JP. HEYBERGER, J. BOISSET, N. CHATELARD, F. MUZEL, A. PERE, Ph. BELOT, JC LAPIERRE, M. LABOUYRIE (arrivée à 18 h 52), L. DIREITO, B. PLANCHE, G. VIGANNE, G. DELOIRE, B. DARBOURET, N. DOITRAND, J. MARQUIS-DELORME, P. VIARD.

Absents : Ph. JOLY –

Secrétaire élu pour la durée de la session : JP HEYBERGER

Nom des mandants	Nom des mandataires
P. COUTAUDIER	J. BOISSET
F. AYADENE	C. LATTAT
S. DEFONTAINE	JP HEYBERGER
Ph COUTURIER	B. PLANCHE
M. COLOMB	L. DIREITO
C. RAYNAUD	Ph PERRON
B. DURAY	N. DOITRAND

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Roannais Agglomération : Convention de service commun santé et sécurité au travail

Rapporteur : JP. HEYBERGER

Considérant que Roannais Agglomération constitue au 1er octobre 2018 un service commun Prévention, Santé et Sécurité au travail permettant la mise en œuvre d'actions visant à garantir des conditions de travail en santé et sécurité pour le personnel ;

Considérant que le service commun Prévention, Santé et Sécurité au travail a pour vocation de prévenir des troubles de la santé et de garantir une sécurité tant physique que psychologique au travail à l'ensemble des effectifs de la commune

Considérant que l'adhésion de la commune à ce service commun PSS ne modifie en rien les compétences et obligations du maire en matière d'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail des agents de la commune.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer au service commun Prévention, Santé et Sécurité au travail porté par Roannais Agglomération et ceci à compter du 1er octobre 2018 ;
- d'approuver la convention annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Urbanisme : Adhésion au service « FranceConnect » de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et la Communication de l'Etat (DINSIC)

Rapporteur : J. BOISSET

Suite à l'approbation du règlement général du GNAU lors du Conseil Municipal du 24 mai 2018 et afin de simplifier et sécuriser les démarches en ligne des usagers, il convient d'adhérer au service « FranceConnect » de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et la Communication de l'Etat (DINSIC) :

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'adhésion au service « FranceConnect » de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et la Communication de l'Etat (DINSIC)
- préciser que l'adhésion est pour une durée indéterminée et n'implique aucun coût

ADOpte A L'UNANIMITE

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Intégration de biens vacants et sans maître dans le domaine communal

Rapporteur : JP. HEYBERGER

Une parcelle a été identifiée comme bien vacant et sans maître. Il s'agit de la parcelle cadastrée BV 140 d'une contenance de 55 m² située place Jean Beaudinat.

Les constatations et les procédures ont été suivies. Etant donné qu'aucune réponse n'a été apportée ces 6 derniers mois, et sur avis de la commission des impôts directs, il convient de délibérer afin d'intégrer ladite parcelle dans le domaine communal

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter l'intégration des parcelles BV 140 dans le domaine communal

ADOpte A L'UNANIMITE

FINANCES

4. Accueil de loisirs périscolaires : Convention avec l'ACLVV

Rapporteur : C. LATTAT

Lors du Conseil Municipal du 1^{er} février 2018, il a été décidé le retour à la semaine de 4 jours d'école en proposant les horaires suivants :

8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

Afin de continuer à pouvoir proposer des activités aux enfants après l'école, un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) périscolaire sera créé et géré par l'ACLVV de 16h30 à 18h30 pour les élémentaires.

Pendant ces horaires les enfants seront accueillis en activités périscolaires et aide aux devoirs (géré par une AVS). Il convient de signer une convention avec l'ACLVV afin de fixer les obligations de chacune des parties.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention annexée.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. Restaurant scolaire et garderies : modification des règlements

Rapporteur : C. LATTAT

Suite à des évolutions dans le fonctionnement du restaurant scolaire et notamment des moyens d'inscription, changement des horaires d'accès au portail, application d'une majoration en cas de non inscription des enfants mangeant au restaurant scolaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications apportées au règlement du restaurant scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. Subventions exceptionnelles aux associations ACAV et Comité de Jumelage

Rapporteur : A. MARCUCCILLI

Il est proposé d'attribuer à l'association des commerçants de Villerest une subvention exceptionnelle de 150 € pour l'impression de flyers recensant les commerçants de la commune.

- Le Comité de Jumelage sollicite de la commune une subvention exceptionnelle de 2000 € pour l'organisation des anniversaires avec Storrington et Cerrione.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder ces subventions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Travaux à l'Eglise : demande de subvention auprès du Diocèse de Lyon

Rapporteur : A. MARCUCCILLI

La municipalité a pour projet de réhabiliter les fresques de l'Eglise mais également de permettre une réhabilitation intérieure générale afin de redonner une ambiance plus agréable à ce monument municipal.

Pour ce faire, il est sollicité du Diocèse de Lyon une subvention pour les travaux de réhabilitation. Le diagnostic architectural en cours confirmera la priorisation des travaux à réaliser

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter du Diocèse de Lyon une subvention pour la réhabilitation de l'Eglise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

8. Modification du tableau des effectifs communaux

Rapporteur : J. P HEYBERGER

Suite au passage à la semaine scolaire de 4 jours et au départ à la retraite d'un agent du service des écoles, il convient de revoir l'organisation du service et d'attribuer à deux postes un temps de travail supérieur comme suit :

- de créer deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018
- De supprimer à compter du 1^{er} janvier 2019,
 - o un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 29 h
 - o un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 28 h

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ PAR 26 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (N. DOITRAND)

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h43